

**VOYAGE SCOLAIRE**

Lieu du voyage : BOGNOR REGIS – ANGLETERRE

Dates du voyage : du 07 au 13/04/2019

Classes concernées : 1S et 1D

Nombre d'élèves : 56 dont 12 élèves majeurs à la date du voyage

Nombre d'accompagnateurs : 5 – M.Waag, Mme Pomel, Mme Damiens, Mme Schena, Mme Metz

Nom du responsable : Mme METZ

**Budget prévisionnel du voyage**

dépenses	montants en euros	recettes	montants en euros
6113 - Sous-traitance voyage		7067 - Participation des familles	12 040
		7088 - Ressources propres	3 920
		• 70€*56élèves	
		• 5 accompagnateurs	1 570
		5* 314€	
		7415 - Subvention autres ministères	
<b>616</b> - Assurance annulation		7442 - Subvention de la région	
6245 - Transport		7443 - Subvention du département	
6284 Visites		7444 - Subvention des communes	
6285 - Hébergement +		7447 - Subvention OFAJ	
Supplément adulte pour 12 élèves		7468 - Dons	
		FSE	1 624
		Association parents d'élèves	
<b>TOTAL</b>	19 154€		19 154€

Montant individuel de la participation des familles : 215 € par élèves

Mode de prise en charge de la part des accompagnateurs : prélèvement sur fonds de roulement

Reliquats : Si à l'issue du voyage les reliquats sont supérieurs à 8 euros par élève, ils doivent être remboursés aux familles dans les meilleurs délais. S'ils sont inférieurs à 8 euros par élève, ils font l'objet d'une notification à chaque famille concernée qui dispose d'un délai de trois mois pour en demander le remboursement. Passé ce délai, si la famille n'a pas répondu, l'EPL acquiert définitivement le trop perçu. Le seuil des 8 euros fixé par la loi ne peut pas être modifié par le CA.